

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL 2017-2018 DE LA FAÉCUM

Chaque année, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) renouvelle son bureau exécutif, son conseil d'administration ainsi que ses officiers et ses officières d'assemblée. Le présent guide a pour but de rassembler toutes les informations pertinentes à savoir avant de déposer sa candidature pour un poste au sein du bureau exécutif, du conseil d'administration ou comme officier ou officière d'assemblée. L'ensemble des informations ci-dessous y sont à titre indicatif, en cas de contradiction avec le Règlement concernant les élections, ce dernier s'applique.

L'ouverture de la période électorale pour les postes en élection pour le mandat 2018-2019 est le 26 janvier 2018.

LES POSTES EN ÉLECTIONS

Les postes d'officiers et d'officières du bureau exécutif

Le bureau exécutif est responsable de la gestion quotidienne de la Fédération et de l'application des mandats qu'il reçoit des différentes instances de la Fédération. Il est composé des personnes élues aux postes de secrétariat général, de coordination aux affaires universitaires, de coordination aux affaires académiques de premier cycle, de coordination aux affaires académiques de cycles supérieurs, de coordination aux finances et services, de coordination à la vie de campus, de coordination à la recherche universitaire, de coordination aux affaires externes et de coordination aux affaires associatives. **Il y a une limite de deux personnes pouvant être élues sur le bureau exécutif par association étudiante membre de la Fédération.**

Coordination à la vie de campus

La personne élue au poste de coordination à la vie de campus est responsable du développement, de l'organisation et de la promotion d'activités sociales, culturelles et sportives, en plus de veiller au rayonnement de la vie étudiante sur le campus de l'Université et ailleurs.

Coordination aux affaires associatives

La personne élue au poste de coordination aux affaires associatives est responsable des relations avec les associations membres de la Fédération, ainsi qu'avec les associations non membres ou autres organismes étudiants au besoin.



F A É C U M

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL 2017-2018 DE LA FAÉCUM

Coordination aux finances et services

La personne élue au poste de coordination aux finances et services est la trésorière ou le trésorier de la Fédération et a la responsabilité générale des finances de la Fédération. Elle est chargée du développement et de l'organisation de services destinés aux membres.

Coordination aux affaires universitaires

La personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires est la ou le secrétaire de la Fédération. Elle est responsable de la représentation étudiante et de la gestion des dossiers des Services aux étudiants [et aux étudiantes] de l'Université. Elle est de plus celle qui, en appui à la personne élue au poste de secrétariat général, traite les dossiers de nature institutionnelle et interagit donc à ce titre avec les membres de la direction de l'Université ainsi qu'avec les représentantes et les représentants des autres groupes de la communauté universitaire.

Coordination aux affaires externes

La personne élue au poste de coordination aux affaires externes a la responsabilité des relations de la Fédération avec les intervenantes et les intervenants extérieures au campus, incluant les groupes syndicaux, les personnes élues au niveau municipal, provincial et fédéral, les représentants et les représentantes du milieu des affaires, les groupes sociaux et les associations étudiantes d'autres campus.

Coordination aux affaires académiques de premier cycle

La personne élue au poste de coordination aux affaires académiques de premier cycle a la responsabilité des dossiers relatifs à la formation universitaire des étudiantes et des étudiants membres inscrits à un programme de premier cycle. **Elle doit être inscrite à un programme de premier cycle à l'Université de Montréal.**

Coordination aux affaires académiques de cycles supérieurs

La personne élue au poste de coordination aux affaires académiques de cycles supérieurs a la responsabilité des dossiers relatifs à la formation universitaire des étudiantes et des étudiants membres inscrits à un programme de cycles supérieurs. **Elle doit être inscrite à un programme de cycles supérieurs à l'Université de Montréal.**

Coordination à la recherche universitaire

La personne élue au poste de coordination à la recherche universitaire est responsable de tous les dossiers relatifs à la mission de développement du savoir de l'Université et est responsable de représenter les intérêts des membres relativement à un projet de recherche. **Les candidats et les candidates à ce poste doivent remettre au moins cinq lettres de visite provenant d'associations étudiantes membres représentant des membres aux cycles supérieurs.**

Secrétariat général

La personne élue au poste de secrétariat général de la Fédération est, au sens de la loi, la présidente ou le président du conseil d'administration de la Fédération. C'est la personne qui est élue à ce poste a le devoir de surveiller, d'administrer et diriger les affaires de la Fédération, en plus d'être porte-parole officielle de la Fédération et de coordonner le travail des personnes élues au sein du bureau exécutif.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL 2017-2018 DE LA FAÉCUM

LES POSTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration supervise la gestion et administre les affaires de la Fédération. Il peut donc passer, au nom de celle-ci, toutes espèces de contrats permis par la Loi. Le conseil d'administration a comme pouvoir de donner tout mandat au bureau exécutif dans la limite de ses pouvoirs et de ceux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est également responsable de veiller à la saine gestion des ressources financières et humaines ainsi que de créer, de modifier et d'abroger les politiques de la Fédération. Dans le cadre d'un mandat au sein du conseil d'administration, les administratrices et les administrateurs sont appelés à siéger sur différents comités tels que :

- Le comité d'attribution des bourses et des subventions ;
- Le comité de gestion des investissements ;
- Le comité de responsabilités sociales et environnementales ;
- Le conseil d'administration de Quartier libre ;
- Le conseil d'administration de CISM ;
- Le comité du plan de développement ;
- Le comité d'embauche.

Il y a huit postes en élection au conseil d'administration, soit trois postes réservés à des étudiants ou à des étudiantes de premier cycle, trois postes réservés à des étudiants ou à des étudiantes de cycles supérieurs et deux postes ouverts à tous les membres et toutes les membres. **Il y a une limite d'une personne par association étudiante membre de la Fédération pouvant être élue à un poste au conseil d'administration, à l'exception des personnes issues du bureau exécutif.**

LE POSTE DE PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL CENTRAL

Les personnes désirant se présenter à la présidence ou à la vice-présidence du conseil central doivent être présentes au moment de l'élection au congrès annuel, ne pas être employées par la Fédération et ne pas être en conflit d'intérêts.

La présidence et la vice-présidence du conseil central sont responsables d'animer les séances du conseil central de la FAÉCUM.

COMMENT S'Y PRÉPARER

Les conditions d'éligibilité

Pour être éligible aux différents postes en élection, certaines conditions doivent être respectées. Premièrement, vous devez être membre de la Fédération et ne pas être employé ou employée de façon permanente par la FAÉCUM lors du dépôt de votre candidature. Ensuite, selon le poste convoité, certaines autres conditions sont exigées. Par exemple, il faut être inscrit ou inscrite à un programme de cycles supérieurs à l'Université de Montréal pour porter sa candidature au poste de coordination aux affaires académiques de cycles supérieurs. Pour la liste complète des conditions d'éligibilité, veuillez vous référer au *Règlement concernant les élections*.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL 2017-2018 DE LA FAÉCUM

Séance d'information - 14 février 2018

Une séance d'information ouverte à l'ensemble des membres concernant le processus électoral de la FAÉCUM aura lieu le **14 février 2018 à 17h00 au local B-2245 du pavillon Jean-Brillant**. Lors de cette séance d'information, une description de chacun des postes en élection sera effectuée de manière à renseigner la communauté étudiante sur les tâches, les responsabilités et la charge de travail associées à une implication au sein de la Fédération. De plus, le processus électoral sera décrit étape par étape afin que tous les candidats potentiels et toutes les candidates potentielles reçoivent toutes les informations nécessaires afin de les outiller dans leur prise de décision. Finalement, les officiers et les officières de l'actuel bureau exécutif ainsi que des administrateurs et des administratrices du conseil d'administration seront également présents et présentes afin de répondre à toutes les questions concernant les élections provenant des membres.

Dépôt de candidature - 2 mars 2018

Afin de valider votre candidature, vous devrez envoyer une lettre de candidature et une preuve que vous êtes membres de la FAÉCUM (facture de frais de scolarité montrant votre cotisation à la FAÉCUM) à la personne élue à la coordination aux affaires universitaires par courriel (universitaire@faecum.qc.ca) avant la date limite, soit le **2 mars 2018 avant 17 h 00**. La lettre de candidature est une lettre de motivation d'un maximum de trois cents mots qui indique les raisons pour lesquelles vous voulez porter votre candidature à un poste précis et doit indiquer, le cas échéant, si vous vous présentez à mi-temps. Elle doit aussi contenir un moyen de vous rejoindre, comme une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin de permettre aux associations étudiantes de vous contacter et de vous convoquer en entrevue. Les lettres de candidature reçues seront rendues publiques par courriel aux associations étudiantes le lundi 5 mars.

Si vous faites partie d'une association membre de la Fédération, vous devrez recevoir l'appui de votre association, ou obtenir l'appui de trois autres associations membres de la Fédération. Si votre association n'est pas membre de la Fédération, vous aurez besoin de lettres d'appui de 3 associations membres de la Fédération. Ces lettres d'appui, rédigées et signées par un représentant autorisé ou une représentante autorisée de l'association étudiante, devront être envoyées à la personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires avant l'ouverture du congrès procédant à l'élection, soit le **23 mars avant 12 h00**.

Finalement, des lettres de visite d'associations membres de la Fédération sont exigées des candidats et des candidates aux postes au sein du conseil d'administration ou du bureau exécutif. Ces lettres doivent signifier que vous avez rencontré des associations membres et doivent être signées par les associations membres après le déclenchement de la période électorale et avant l'élection. Elles ne constituent pas un appui de l'association étudiante, seulement une preuve de rencontre. **Au moins neuf lettres de visite doivent être remises à la personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires avant l'ouverture du congrès procédant aux élections.** Les candidats et les candidates au poste de coordination à la recherche universitaire doivent remettre au moins cinq lettres de visites provenant d'associations étudiantes membres représentant des membres aux cycles supérieurs.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL 2017-2018 DE LA FAÉCUM

Camp d'orientation - 3 mars 2018

Le camp d'orientation est une journée dédiée à discuter de manière informelle des orientations de travail du bureau exécutif pour le mandat de l'année suivante. Les orientations de travail du bureau exécutif sont les grands dossiers votés sur lesquels les officiers et les officières élues devront travailler dans le cadre de leur mandat. Les orientations de travail sont votées par le congrès de la FAÉCUM. Cette journée permet alors aux associations étudiantes d'exprimer leurs priorités par rapport aux orientations de travail, et permet aux candidats et aux candidates à des postes du bureau exécutif de se familiariser avec les orientations qui leur seront proposées au congrès annuel.

Il est important de noter que le camp d'orientation est non décisionnel. Bien qu'il soit fort utile afin de discuter des différentes orientations pour l'année suivante, les orientations de travail sont proposées et adoptées en congrès général. La participation des associations étudiantes ainsi que des candidats et des candidates est fortement recommandée.

La plateforme électorale – 10 mars 2018

Les candidats et les candidates briguant un poste sur le bureau exécutif doivent envoyer une plateforme électorale. La plateforme électorale est souvent organisée selon les orientations de travail du poste convoité. Ce document peut également contenir les buts désirant être atteints, les moyens désirant être utilisés ainsi que toute autre information pertinente. Le contenu des plateformes électorales est habituellement au centre des discussions lors des entrevues avec les différentes associations étudiantes. Les plateformes électorales doivent être envoyées à la personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires **avant le 10 mars 2018**. Celles-ci seront transmises par courriel aux associations étudiantes le lundi **12 mars 2018**.

PÉRIODE DES ENTREVUES – 5 AU 22 MARS 2018

Informations pour les candidats et les candidates

Les candidats et les candidates visant un poste sur le conseil d'administration ou sur le bureau exécutif passent ensuite par un processus d'entrevues avec les associations étudiantes. Les entrevues ont pour objectif principal de permettre aux associations étudiantes membres de la Fédération d'apprendre à connaître les candidats et les candidates, et permettent aux personnes candidates de prendre connaissance des priorités et des enjeux spécifiques des associations. Ces entrevues sont souvent l'occasion idéale pour faire signer les lettres de visite par les associations étudiantes. Comme il a été mentionné, le contenu des plateformes électorales est souvent au centre des discussions lors de ces entrevues.

Informations pour les associations étudiantes

Les associations étudiantes invitent généralement les candidats et les candidates qui briguent un poste au conseil d'administration ou au bureau exécutif à des entrevues afin d'avoir une occasion de leur poser quelques questions entourant la candidature de chaque personne. Bien que la forme des entrevues puisse varier pour chaque association étudiante, les associations étudiantes doivent absolument respecter les candidats et les candidates dans le cadre de leur entrevue. Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques, le *Guide des bonnes pratiques entourant les processus électoraux de la FAÉCUM* est disponible sur le site Web de la Fédération. Il sera également envoyé par courriel avec les lettres de candidature et les plateformes.

Cette année, des « blitz » d'entrevues seront organisés par la FAÉCUM les **16 et 20 mars 2018** afin de permettre aux candidats et aux candidates de rencontrer facilement un maximum d'associations. Ces « blitz » ont pour objectif de faciliter le processus et la planification des entrevues, à la fois pour les associations étudiantes que pour les candidats et les candidates. Plus d'informations à ce sujet seront disponibles lors de l'ouverture de la période d'entrevues.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL 2017-2018 DE LA FAÉCUM

Congrès général annuel - 23 au 25 mars 2018

Le congrès général annuel (CGA) est l'instance suprême de la FAÉCUM. Lors du CGA, les associations étudiantes élisent les membres du conseil d'administration et les membres du bureau exécutif pour l'année à venir. Le CGA est également le moment de déterminer les grandes orientations de la Fédération pour l'année. Le mandat des personnes élues lors du congrès général annuel commence le 1er mai 2018.

De plus, les élections pour la présidence et la vice-présidence du conseil central pour l'année à venir ont aussi lieu lors du congrès général annuel.

Les candidats et les candidates briguant un poste au sein du conseil d'administration ou du bureau exécutif doivent aussi remettre la ou les lettres d'appui ainsi que les lettres de visite des associations étudiantes membres à la personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires avant l'ouverture du congrès.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous pouvez trouver le *Règlement concernant les élections*, l'*Avis électoral*, le *Guide des bonnes pratiques entourant les processus électoraux de la FAÉCUM* et les *Règlements généraux* sur le site Web de la FAÉCUM.

Si vous avez des questions, contactez la coordonnatrice aux affaires universitaires à universitaire@faecum.qc.ca.



F A É C U M

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTES DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

faecum.qc.ca